

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 765 817 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

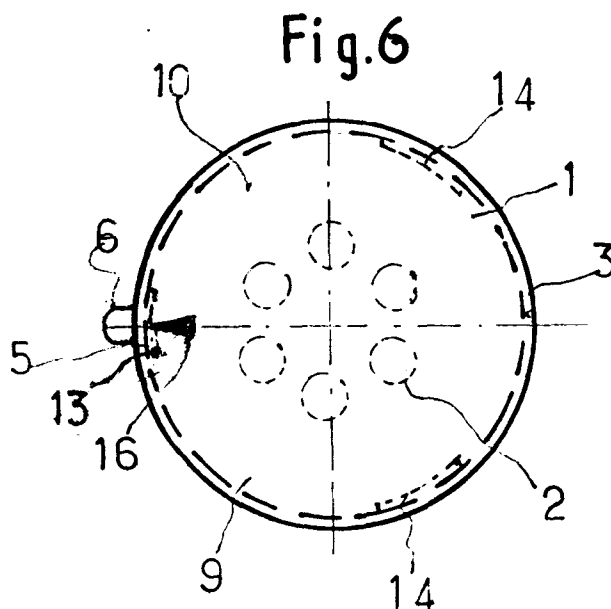
02.04.1997 Bulletin 1997/14(51) Int Cl.⁶: **B65D 50/06, B65D 47/18**(21) Numéro de dépôt: **96450009.4**(22) Date de dépôt: **23.05.1996**

(84) Etats contractants désignés:

BE DE ES GB(72) Inventeur: **Montigaud, Jacques****81000 Albi (FR)**(30) Priorité: **24.05.1995 FR 9506401**(74) Mandataire: **Trollet, Jean-Claude****A.B.M.,****8, rue St Rémi****33000 Bordeaux (FR)**(71) Demandeur: **Société des PLASTIQUES BRENEZ****S.A.****33610 Cestas (FR)****(54) Dispositif de bouchage de sécurité pour flacons poudreux ou pots**

(57) Dispositif de bouchage de sécurité pour flacons poudreux ou pots comportant une cape souple (1) dotée de perforations (2) présentant sur sa périphérie supérieure une collerette saillante (3) sur laquelle est aménagée une encoche (5) repérée au moyen d'une languette (6), sur ladite cape (1) s'emboîte un bouchon amovible (9) destiné à obturer les perforations (2), le

maintien dudit bouchon (9) étant obtenu au moyen d'au moins trois tenons (13, 14) s'insérant sous la collerette (3), le tenon (13) étant de longueur inférieure aux tenons (14) et correspond à la longueur de l'encoche (5) de manière à permettre lors de l'alignement du repère (16) aménagé sur le bouchon (9) et de la languette (6), c'est-à-dire le tenon (13) à l'aplomb de l'encoche (15), l'extraction du bouchon (9) par basculement.



Description

La présente invention concerne un dispositif de bouchage de sécurité pour flacons poudreux ou pots comportant une cape perforée et un bouchon amovible.

On connaît les dispositifs de bouchage de flacons poudreux ou pots au moyen d'une cape perforée aménagée et adaptée intérieurement ou extérieurement sur la périphérie de sa jupe d'une gorge pour recevoir le bourrelet interne ou externe du col annulaire de la cheminée du flacon ou pot lorsque l'on emboîte par pression ladite cape, afin d'obturer le flacon ou pot un bouchon est vissé sur la cheminée du flacon ou pot, ce qui engendre aucune sécurité vis-à-vis des enfants car permettant un débouchage facile.

L'invention a pour but de pallier à l'inconvénient précédemment exposé.

L'invention a pour objet un dispositif de bouchage de sécurité pour flacons poudreux ou pots, comportant une cape perforée et un bouchon rotatif, la cape perforée en matière souple présente sur sa périphérie supérieure en prolongement de la partie horizontale perforée une collerette saillante interrompue par une encoche en prolongement de la jupe, ladite encoche étant repérée au moyen d'une languette extérieure, intérieurement en partie supérieure de la jupe est aménagée une gorge destinée à recevoir après enfoncement en force le bourrelet extérieur du col annulaire du flacon ou pot engendrant son maintien sur ledit col annulaire, la ou les perforations et la cape sont recouvertes au moyen d'un bouchon semi-rigide ou rigide amovible, ce dernier à l'intérieur de la jupe périphérique est doté en sa partie basse de trois tenons répartis à 120°, l'un desdits tenons présente une longueur inférieure aux deux autres correspondant à l'encoche aménagée sur la cape, ledit tenon étant repéré au moyen d'un indice aménagé sur le dessus du bouchon, lesdits tenons étant destinés à s'insérer sous la collerette de la cape lors de l'enfoncement du bouchon, l'extraction du bouchon étant obtenu lorsque l'on fait coïncider l'indice du petit tenon avec la languette matérialisant l'encoche de la cape ce qui permet par basculement dudit bouchon de désassembler les tenons de la collerette.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description qui va suivre faite en regard des dessins joints donnés à titre d'exemple non limitatif, où :

- la figure 1 est une vue de dessus de la cape,
- la figure 2 une demi-vue en coupe de la cape intérieure et extérieure,
- la figure 3, une vue de dessus du bouchon,
- la figure 4, une vue en coupe horizontale du bouchon,
- la figure 5, une vue en coupe transversale du bouchon au niveau d'un tenon,
- la figure 6, une vue de dessus du bouchon et de la cape en position d'ouverture.

Tel que représenté figures 1 et 2, la cape 1 en matière souple présentant une surface horizontale 8 dotée d'une ou plusieurs perforations 2 porte sur le pourtour de sa périphérie supérieure une collerette saillante 3 par rapport à la jupe 4, une encoche 5 est aménagée en prolongement de la face extérieure de la jupe 4, ladite encoche 5 étant repérée au moyen d'une languette 6 en prolongement de ladite jupe 4, intérieurement et en partie supérieure de la jupe 4 sous la surface horizontale 8 est aménagée une gorge 7, cette dernière étant prévue pour recevoir le bourrelet extérieur du col annulaire de la cheminée du flacon ou pot lors de son emboîtement en force sur ledit col afin d'assurer son maintien, il va de soi que la gorge 7 peut avantageusement être aménagée à des distances variables par rapport à la partie supérieure horizontale 8 et ce selon le type de bourrelet aménagé sur le col annulaire de la cheminée des flacons ou pots.

Comme représenté figures 3, 4 et 5, le bouchon amovible rotatif 9 en matière semi-rigide ou rigide destiné à recouvrir la cape 1 afin d'obturer la ou les perforations 2 tout en assurant la sécurité afin d'éviter toute ouverture intempestive, comporte une surface horizontale 10 dont la périphérie est prolongée par une jupe verticale 11 dont le diamètre intérieur correspond au diamètre extérieur de la collerette 3 de la jupe 4 et ce afin de pouvoir s'emboîter sur ladite cape 1.

Sur le pourtour intérieur 12 de la jupe 11 en sa partie inférieure sont aménagés au moins trois tenons 13, 14, répartis selon un angle de 120° ou selon des angles égaux dépendant de leur nombre, les tenons 14 présentant une longueur identique tandis que le tenon 13 est de longueur inférieure et correspond à la longueur de l'encoche 5 aménagée sur la collerette saillante 3 de la cape 1. De manière à permettre la rotation du bouchon 9 sur le pourtour de la cape 1, les tenons 13 et 14 présentent une saillie légèrement inférieure à la profondeur de la collerette 3, de même que pour faciliter la mise en place du bouchon 9 sur la cape 1, lesdits tenons présentent une pente 15. Afin de repérer le tenon 13 sur la partie supérieure horizontale 10 du bouchon 9, un indice 16 est aménagé de manière à faire coïncider ledit indice 16 avec la languette 6 correspondant à l'encoche 5 de la cape 1 de sorte que par simple basculement du bouchon 9 ce dernier se dissocie de la cape 1, la remise en place s'effectuant par simple enfoncement du bouchon 9 sur la cape 1 quelle que soit la position des tenons 13 et 14 par rapport à l'encoche 5 de ladite cape 1.

La mise en place du dispositif bouchon et cape sur le col annulaire du flacon ou pot s'effectue par enfoncement dudit dispositif en force.

Le repère 16 aménagé sur la surface horizontale du bouchon 9 peut avantageusement être disposé sur le pourtour extérieur de la jupe 12.

Revendications

1. Dispositif de bouchage de sécurité pour flacons poudreux ou pots du type comportant une cape perforée et un bouchon amovible caractérisé en ce que la cape perforée (1) présente intérieurement en partie supérieure de la jupe (4) et sous la surface horizontale (8) une gorge (7) destinée à recevoir le bourrelet extérieur du col annulaire de la cheminée du flacon ou pot lors de son emboîtement en force sur ledit col afin d'assurer son maintien, la partie supérieure extérieure (8) présente une collerette saillante (3) par rapport à la jupe (4) sur laquelle est aménagée une encoche (5), la ou les perforations (2) de la cape (1) étant obturées au moyen d'un bouchon amovible rotatif (9) en matière semi-rigide ou rigide comportant une surface horizontale (10) dont la périphérie est prolongée par une jupe verticale (11) dont la partie intérieure (12) inférieure est dotée d'au moins trois tenons (13, 14), le tenon (13) étant de longueur inférieure aux tenons (14) afin de correspondre à la longueur de l'encoche (5) de sorte que par alignement du tenon (13) avec l'encoche (5) et basculement du bouchon, ce dernier se dissocie de la cape (1). 5 10 15 20 25
2. Dispositif de bouchage de sécurité pour flacons poudreux ou pots selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'encoche (5) de la cape (1) est repérée au moyen d'une languette (6) en prolongement de la jupe (4). 30
3. Dispositif de bouchage de sécurité pour flacons poudreux ou pots selon la revendication 1 caractérisé en ce que le tenon (13) est repéré sur la partie horizontale supérieure (10) du bouchon (9) par un indice (16). 35
4. Dispositif de bouchage de sécurité pour flacons poudreux ou pots selon la revendication 1 caractérisé en ce que les tenons (13, 14) au nombre de trois sont répartis selon des angles de 120° ou selon des angles égaux selon leur nombre. 40
5. Dispositif de bouchage de sécurité pour flacons poudreux ou pots selon la revendication 1 caractérisé en ce que les tenons (13, 14) ont leur partie saillante de dimension légèrement inférieure à la profondeur de la collerette 3. 45 50
6. Dispositif de bouchage de sécurité pour flacons poudreux ou pots selon la revendication 1 caractérisé en ce que les tenons (13, 14) présentent une pente (15) afin de faciliter la mise en place du bouchon (9) sur la cape (1). 55
7. Dispositif de bouchage de sécurité pour flacons poudreux ou pots selon la revendication 1 caractérisé en ce que la mise en place sur le bourrelet extérieur du col annulaire de la cheminée du flacon ou pot s'effectue par enfoncement en force de la cape (1) et du bouchon (9) assemblés.
8. Dispositif de bouchage de sécurité pour flacons poudreux ou pots selon la revendication 1 caractérisé en ce que la remise en place du bouchon (9) dissocié de la cape (1) s'effectue par simple enfoncement quelle que soit la position des tenons (13, 14), la mise en place s'effectuant par simple enfoncement du bouchon (9) sur la cape (1) quelle que soit la position des tenons (13, 14) par rapport à l'encoche (5) de ladite cape (1).
9. Dispositif de bouchage de sécurité pour flacons poudreux ou pots selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'encoche (5) est aménagée en prolongement extérieur de la jupe (4).

Fig.1

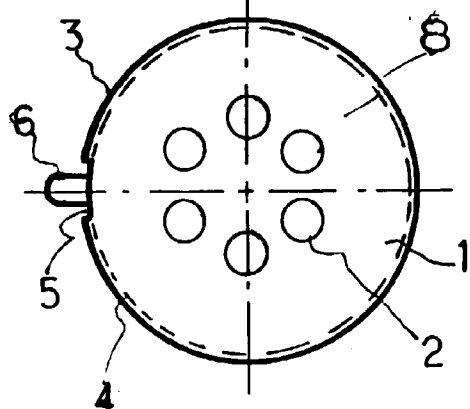


Fig.2

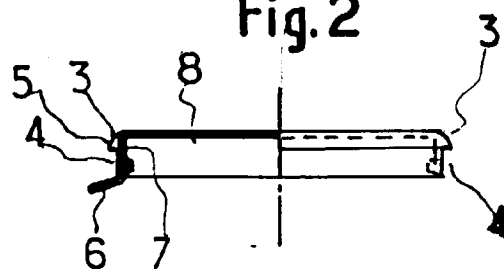


Fig.3

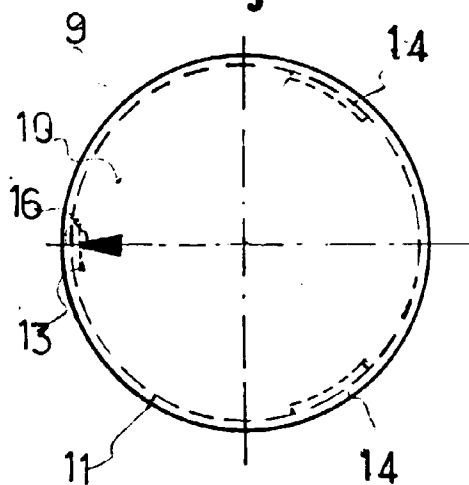


Fig.4

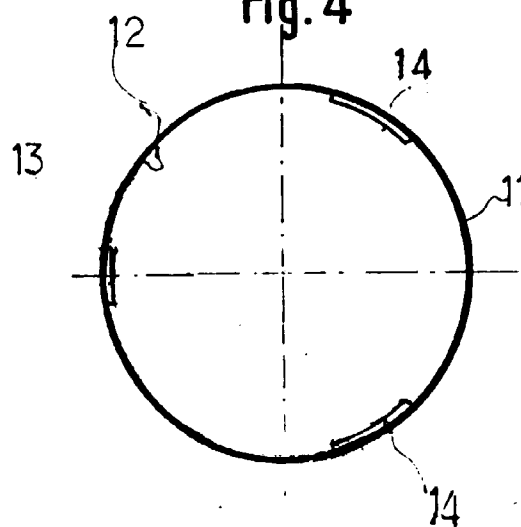


Fig.6

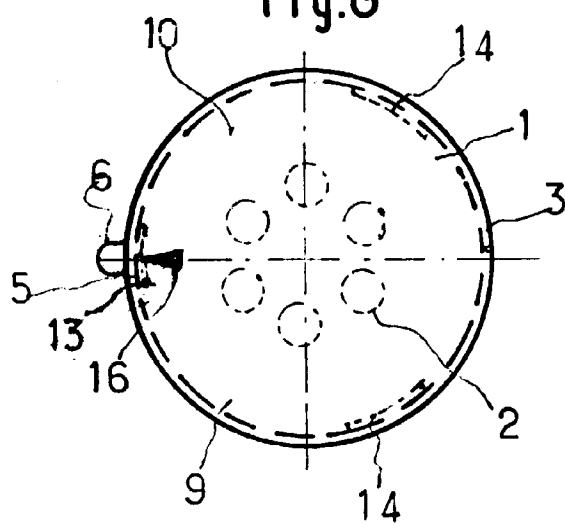


Fig.5

